

Image not found or type unknown



Succession quote part disponible

Par **claudio**, le **25/02/2013 à 18:45**

bonjour, nmariés sous le régime de la communauté, puis ayant fait donation entre époux au dernier vivant, ayant 2 enfants, je souhaiterais utiliser ma quote part disponible pour une donation à des associations caritatives par exemple, merci de me rappeler le niveau de cette quote part et les démarches à faire sans doute auprès d'un notaire...